Image not found or type unknown

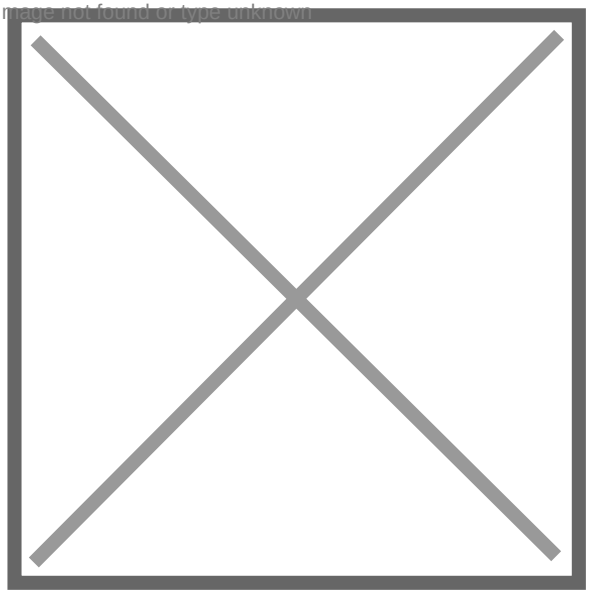

Comment régularise ma situation

Par **konkursh**, le **13/01/2010** à **16:55**

Bonjour,

j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me renseigner et m'expliquer comment je peux obtenir un visa long séjour ici en france pour régulariser ma situation??

je suis un marocain qui entrer regulierement en france avec un visa chengen pour l'italie de 9 mois pour rejoindre ma fiancée en france , (on a déja fait les 1er démarches de mariage au maroc au consulat de france au maroc on a récuperer notre ccm)

mais tant que moi j'ai un visa chengen donc on décider de se marier en france ; on a célébrer notre mariage en france le 7/11/09 , et j'ai envoyé un email au prefecture ils me repondre d'aller chercher un visa long séjour au maroc

moi je veux pas retourner au bled ma femme elle est enceinte et je dois rester pres d'elle et pour les preuves de vie commune j'ai que des preuves de trois mois (preuve de la caf on est déclarer ensemble depuis le 23/09/09)

que dois je faire ??

dans l'attente de votre réponse veuillez agreer mes salutations les plus distinguées

Par **jeetendra**, le **13/01/2010** à **20:29**

[fluo]GISTI, 3 villa Marcès, 75011 Paris, France [/fluo]

La permanence téléphonique a lieu du lundi au vendredi entre 15h et 18h. On peut la joindre au 01 43 14 60 66, qui est le seul numéro de téléphone auquel des conseils juridiques sont dispensés.

Malgré la saturation de la ligne, ne vous découragez pas : plus de 3 000 personnes y sont orientées et conseillées chaque année. Attention, durant l'été (en gros, du 14 juillet au 15 septembre), ce dispositif est allégé. Un message indique alors les jours de permanence.

Le courrier est examiné chaque jour par des juristes bénévoles qui répondent aux correspondants dans un délai de deux semaines au maximum. Là encore, toute sollicitation ne se conclut pas par un rendez-vous. Des conseils suffisent souvent.

[fluo]Cimade Ile de France[/fluo]

46 Boulevard des Batignolles - 75017 PARIS (métro Rome ligne 2)
Tel : 01 40 08 05 34

Bonsoir, votre cas est très difficile, meme pour un regroupement familial sur place, surtout si vous ne travaillez pas, ne disposez pas d'un logement à votre nom, votre épouse est t'elle de nationalité Française, prenez contact avec le Gisti, la Cimade à Paris, ils tiennent des permanences juridiques et vous apporteront plus de précisions, courage et bonne soirée à vous.

Par **kahla**, le **16/01/2010** à **23:44**

bonjour je croit que je t es deja repondu au pre avant mais en lisant ton message je voit que tu ne possede pas une rentrée directement en france mais sur un autre pays européen et que ta femme est enceinte donc moi je te conseille d attendre la naissance de ton bébé si ce n est pas pour longtemps et que tu peut patienter si ce n est pas le cas et que la naissance de ton bébé est encor loin et que biensur les moyen te le permettens je te conseil de retourner au maroc sa sera peut etre plus rapide bon courage

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés